

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 20 AVRIL 2021

## MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

### Collège des Résidents :

Monsieur COLLINEAU, Président du Conseil de la Vie Sociale.

### Collège des Familles :

Madame DULONG Marie-Claire, Vice-Présidente.

### Membres Qualifiés :

Monsieur BOISSAYE Daniel, Représentant des Familles.

### Représentant du personnel Syndicat SUD Santé Sociaux :

Madame MENAA Malika.

### Représentant du Conseil d'Administration :

Monsieur CRAVENAUD Michel, Conseiller Municipal.

## MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Madame OLIVIER, Représentante Légale, donne pouvoir à Madame DULONG, Vice-Présidente du Conseil de la Vie Sociale.

## MEMBRES INVITÉS PRÉSENTS :

Monsieur ESSALHI, Directeur ; Madame PIRO-MAHÉ, Directeur Adjoint ; Madame JOLY, Elève Directeur ; Madame GUYONVARCH, Stagiaire Direction ; Madame GIRAULT, Cadre Supérieur de Santé Paramédical ; Docteur SCHMITT, Médecin Coordonnateur ; Madame ROY, Accueil-Communication ; Madame LE JEUNE, Responsable Finances ; Madame DESMARES, Assistante de Direction ; Monsieur FANDO, Conseiller Municipal.

## MEMBRES EXCUSES :

Madame GUILLOU Jocelyne, Représentante des Résidents.

Madame DIMIER Jeanne, Membre Qualifié, Représentante des Résidents.

Madame ESTAGER Jeannette, Membre Qualifié, Représentante des Résidents.

Madame NEVEUX Véronique, Représentante des Familles.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame DESMARES, Assistante de Direction.

## ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 15 décembre 2020
- 2) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 11 mars 2021
- 3) Plan Bleu – COVID-19 : Plan de Continuité d'Activité de la Résidence DEBROU
  - Situation au mardi 20 avril 2021.
  - Vie Sociale au sein de la Résidence DEBROU : Adaptation des modalités de visite des familles et des proches au regard du contexte sanitaire de la Résidence DEBROU – Premiers assouplissements au lundi 15 mars 2021.
- 4) Questions des membres du Conseil de la Vie Sociale
- 5) ERRD 2020 (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2020) : Hébergement Permanent / Hébergement Temporaire
- 6) Proposition et affectation du Résultat : Hébergement Permanent / Hébergement Temporaire

- Section d'Hébergement.
  - Section Soins /Dépendance.
- 7) Convention CPAM-Résidence DEBROU : mesures dérogatoires Hébergement Temporaire – Sorties d'hospitalisation COVID-19
  - 8) Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes au titre de l'année 2020
  - 9) Dons à l'attention de la Résidence DEBROU
  - 10) Mise au rebut de certains mobiliers et/ou équipements de la Résidence DEBROU
  - 11) Le Référent Institutionnel : Liste réactualisée au 06 avril 2021

La séance est ouverte à 14H35.



Monsieur Le Directeur remercie l'ensemble des membres du Conseil de la Vie Sociale de leur présence. Il informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que par mesure de sécurité, et conformément à ce qui a été annoncé dans l'ordre du jour, ce Conseil de la Vie Sociale siège exceptionnellement à huis-clos, en présence des membres titulaires et des membres du personnel invités.

Par ailleurs, Monsieur Le Directeur est heureux d'accueillir au sein de ce Conseil de la Vie Sociale les familles et proches qui assistent à cette réunion en visioconférence via l'application *Zoom*.

Monsieur Le Directeur rend hommage aux habitants de la Résidence DEBROU victimes de la COVID-19.

Monsieur Le Directeur cède la parole à Monsieur Le Président du Conseil de la Vie Sociale ainsi qu'à Madame La Vice-Présidente du Conseil de la Vie Sociale.

En préambule à ce Conseil de la Vie Sociale, Madame La Vice-Présidente rend hommage aux résidents victimes de la COVID-19 et adresse un message de soutien à toutes les familles et proches des résidents de la Résidence DEBROU emportés par cette épidémie.

Madame La Vice-Présidente remercie tout le personnel sans exception pour leurs actions dans cette crise, leur réactivité. Madame La Vice-Présidente remercie Monsieur Le Directeur, toute l'administration toujours à l'écoute, et assure à tous les membres du personnel plus que jamais de la confiance accordée par le Conseil de la Vie Sociale.

Madame La Vice-Présidente demande à Mme MENAA, Représentante du personnel, ici présente, de transmettre les remerciements, le soutien et la gratitude du Conseil de la Vie Sociale à tout le personnel.

## **1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020**

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.

**En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2021

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 11 mars 2021.

**En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 11 mars 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## 3- PLAN BLEU-COVID-19 : PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ DE LA RÉSIDENCE DEBROU

- Situation au mardi 20 avril 2021.
- Vie Sociale au sein de la Résidence DEBROU : Adaptation des modalités de visite des familles et des proches au regard du contexte sanitaire de la Résidence DEBROU – Premiers assouplissements au lundi 15 mars 2021.

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur a le plaisir d'informer les membres du Conseil de la Vie Sociale que depuis le lundi 15 mars 2021, et après concertation avec les principaux acteurs de l'établissement (membres du Conseil de la Vie Sociale et Responsables de services), certaines restrictions jusqu'ici en vigueur ont été levées pour ce qui concerne la vie sociale des résidents et les visites des familles et des proches.

Les allègements aux modes opératoires internes actuels portent sur les modalités de visites des familles et des proches au sein de l'établissement. Ils concernent toutes les unités de vie de la Résidence DEBROU sauf les cas particuliers.

Monsieur Le Directeur présente les nouvelles modalités de visite et de sorties. Celles-ci sont détaillées dans la note d'information N°2021-030.

### 1- Pour les résidents ayant fait le choix de la vaccination et/ou guéris de la COVID-19 :

Les résidents qui ont bénéficié d'un « schéma vaccinal complet » qui, au regard du protocole sanitaire défini par les autorités ministérielles de la Santé, concerne ceux :

- qui ont bénéficié de deux injections à 3 ou 4 semaines d'intervalle pour un vaccin à ARN messager des laboratoires Moderna et Pfizer-BioNTech ou de 9 à 12 semaines pour le vaccin d'Astra-Zeneca avec, à compter de l'administration de la seconde dose, le respect d'un délai de latence de 14 jours,
- qui ont été contaminés par la COVID-19 dans une période de 3 à 6 mois et qui ont reçu une dose de vaccin,
- ou bien encore, qui ont été infectés par la COVID-19 de façon récente (dans les 15 jours à 6 mois) :
  - A- Les sorties des résidents à l'extérieur de la Résidence et dans les familles sont autorisées.
  - B- Au sein de la Résidence DEBROU, les visites se déroulent à nouveau au sein du logement du résident et dans les jardins de la Résidence DEBROU.
  - C- Ces visites restent conditionnées à une prise de rendez-vous préalable.

### 2- Pour les résidents ayant expressément refusé la vaccination ou présentant une incompatibilité ou encore nouvellement accueillis au sein de la Résidence DEBROU et n'ayant pas encore été vaccinés

:

Les visites des familles et des proches sont également autorisées depuis le lundi 15 mars 2021 :

- A- Au cas par cas, les sorties à l'extérieur et dans les familles peuvent être autorisées.
- B- Toutefois, au retour, un strict confinement du résident est mis en place au sein de son logement, pour une durée de 7 jours assorti d'un test RT-PCR à J+4 et à J+7 qui doivent se révéler négatifs pour que l'isolement soit levé.
- C- Au sein de la Résidence DEBROU, les visites se déroulent à nouveau au sein du logement du résident et dans les jardins de la Résidence DEBROU.
- D- Les visites restent conditionnées à une prise de rendez-vous préalable.

Monsieur Le Directeur rappelle que le port du masque chirurgical (et non en tissu) est obligatoire pour les familles, les proches et pour les résidents lors des visites au sein de la Résidence DEBROU, en tout lieu et à tout moment durant les temps de visite ; la Résidence DEBROU fournit un masque chirurgical aux résidents qui n'en disposent pas.

Monsieur Le Directeur rappelle que l'ensemble des visiteurs doivent toujours respectés les gestes barrières essentiels et notamment :

- Avant chaque visite, prendre sa température à son domicile. En cas de température supérieure ou égale à 38 degrés et en cas de symptômes, même bénins, de type fièvre, toux, perte du goût ou de l'odorat, de troubles digestifs, ou de test positif à la COVID-19 datant de moins de 14 jours, interdiction de pénétrer au sein de la Résidence DEBROU ;
- Le port du masque chirurgical reste obligatoire dès l'entrée au sein de la Résidence DEBROU, y compris sur le parking. Le masque chirurgical doit couvrir le nez et la bouche ;
- La désinfection des mains à la solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la Résidence DEBROU reste obligatoire ;
- Le renseignement du registre des entrées en utilisant votre propre stylo reste obligatoire à chaque visite ;
- Le maintien des mesures de distanciation physique doit continuer d'être observé ;
- Le strict respect des consignes nationales et départementales : couvre-feu fixé à 18H00... ;
- Le strict respect des modes opératoires internes : chaque visite limitée à 2 personnes maximum, 2 personnes au maximum par ascenseur... ;

Les visiteurs extérieurs sont fortement invités à procéder à un dépistage par test RT-PCR 72 heures avant la visite ou, à défaut, à un dépistage par test antigénique en pharmacie ou en laboratoire dans la journée de la visite. Ils sont invités à remplir l'auto-questionnaire joint à la note d'information 2021-029 du 10 mars 2021 avant leur venue (qui demeure confidentiel et ne doit pas être remis au personnel de la Résidence DEBROU) ;

Monsieur Le Directeur cède la parole à Madame JOLY pour présenter un point d'étape sur la vaccination contre la COVID-19.

Madame JOLY présente un point sur la vaccination contre la COVID-19 du personnel de la Résidence DEBROU.

À ce jour et à cette heure :

- Taux de vaccination du personnel – 1ère dose : 35 agents soit 17%.
- Taux de vaccination du personnel - 2nde dose : 27 agents soit 15%.
- 20 agents sont encore sur la liste d'attente.

- 5 personnels auraient privilégié, à notre connaissance, la vaccination à l'extérieur de la Résidence DEBROU.
- À terme, le taux de protection envisageable pourra atteindre 27%.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que différentes notes de service relatives à la vaccination contre la COVID-19 ont été diffusées à l'ensemble du personnel de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Directeur informe que la campagne de vaccination contre la COVID-19 des résidents a remporté un réel succès puisque, à ce jour et à cette heure, 85% des résidents ont reçu leurs deux injections, et 20 résidents refusent, pour le moment, la vaccination.

#### 4- QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Madame La Vice-Présidente informe qu'après plus d'un an d'interruption des réunions d'accueil des familles eu égard la crise sanitaire, celles-ci ont repris le 6 avril dernier.

Quatre familles étaient présentes lors de la réunion du 06 avril 2021 et six familles étaient présentes lors de la réunion du 13 avril 2021.

*« Nous avons pu constater une véritable attente de ces familles qui sont perdues dans ce monde nouveau qu'est l'EHPAD. Huit d'entre elles sont des familles dont l'entrée s'est déroulée pendant la crise sanitaire : laisser son proche dans le hall, ne pas l'accompagner dans son logement, isolement du résident, isolement de ses affaires, pas ou peu de visites en raison de la pandémie, distanciation, toutes ont vécu cette situation de façon violente et qui a laissé des traces. Nos familles sont en souffrance mais tiennent à saluer la grande empathie du personnel et son professionnalisme. Elles sont satisfaites des prestations de la Résidence tous services confondus. »*

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Peut-on retirer les affiches qui matérialisaient les « cellules de visites extérieures » lors du premier confinement ? Cela rappelle de mauvais souvenirs et des souffrances indicibles.  
**Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que les affiches ont été retirées.**
- Les places à tables au restaurant : peut-on revoir les plans de tables pour que des personnes encore en capacité de mener une conversation puissent être rapprochées. La distanciation est-elle toujours de rigueur ?  
**Madame GIRAULT informe que la place du résident à table est discutée lors des transmissions pluridisciplinaires puis validée par les cadres de santé paramédicaux. Monsieur Le Directeur demande au personnel de l'équipe soignante de bien vouloir réévaluer toutes situations. Monsieur Le Directeur demande à ce que tout résident présentant une difficulté à ce sujet se signale auprès des cadres de santé paramédicaux. Monsieur Le Directeur répondra à chacune de ces demandes. Monsieur Le Directeur informe que la distanciation est toujours de rigueur car l'immunité collective n'est pas encore acquise.**

Monsieur Le Président demande à Monsieur Le Directeur s'il est toléré que deux résidents se touchent la main ?

**Monsieur Le Directeur rappelle que la vie sociale doit primer au cœur du projet de vie de chaque résident.**

- Quand pourrions-nous retrouver les commissions des menus où s'expriment nos résidents ?

**Monsieur Le Directeur informe que la commission des menus ne retrouvera son rythme que lors du dernier trimestre 2021. Pour autant, Monsieur Le Directeur informe vouloir réunir la Commission des Menus en juin 2021 sous une autre forme.**

- Par timidité ou manque d'intégration au sein de la résidence peut-on insister lorsqu'un ou un(e) résident(e) refuse de prendre part aux activités.

**Monsieur Le Directeur rappelle que tous les résidents bénéficient d'un référent institutionnel ; le référent institutionnel se présente au résident mais également à la famille. Monsieur Le Directeur informe que le personnel paramédical de la Résidence DEBROU : psychologues, ergothérapeute, animatrices, diététicienne déploient leurs compétences professionnelles afin de proposer des activités aux résidents.**

**Les après-midis, Madame GIRAULT rappelle que diverses activités sont proposées en petits groupes de résidents selon les envies de ces derniers.**

- Lors de la pandémie, des résidents ont dû être mis à l'isolement en unité COVID, et de ce fait quitter leur logement. Des objets personnels ont été égarés et non retrouvés à ce jour : un sac à main contenant pièce d'identité, photos familles, lunettes est introuvable (unité de vie les Iris).

**Peut-on organiser une recherche dans les autres logements pour retrouver ces objets ?**

**Monsieur Le Directeur répondra individuellement à la personne concernée en lui expliquant les démarches mises en place pour retrouver le sac à main en question.**

- La vie reprend car à nouveau nous assistons à la fugue des appareils dentaires !! : nous avons demandé lors de précédents CVS que ceux-ci soient gravés dans la mesure du possible. Qu'en est-il ?

**Monsieur Le Directeur informe que cela relève d'une démarche individuelle et que cette démarche ne peut en aucun cas être à l'initiative de la Résidence DEBROU.**

- Plusieurs familles ne disposaient « apparemment » pas du livret d'accueil des familles et du résident. Nous pensons que la somme de papiers administratifs remplis lors de l'admission, occulte les documents essentiels à la compréhension de la prise en charge du résident par les familles.

**Monsieur Le Directeur rappelle que tous les documents officiels de la Résidence DEBROU sont consultables sur le site internet [www.debrou.fr](http://www.debrou.fr)**

**Monsieur BOISSAYE rapporte que la consultation de ces dits documents sur le site internet n'est pas suffisant pour les familles.**

**Monsieur Le Directeur s'assurera que le livret d'accueil du résident et le livret d'accueil des familles sont bien remis à chacun d'eux au moment de l'admission.**

- Afin de répondre à leurs attentes pouvons-nous envisager de reprendre les réunions organisées par Monsieur le Directeur, PAR UNITÉ DE VIE, où les familles peuvent rencontrer le personnel et poser toutes les questions sur l'unité de vie de leur proche.

Monsieur Le Directeur informe que les réunions de direction par unité de vie à l'attention des résidents et des familles ne pourront reprendre qu'à compter du dernier trimestre 2021.

- Les familles ne savent pas ou peu ce qu'est un projet de vie, comment ils peuvent y participer et le suivre tout au long du séjour. Dans les circonstances difficiles que nous avons vécues et vivons encore, l'accueil du résident s'est trouvé bouleversé : coupé de sa famille les consignes de cette vie nouvelle n'ont pas été perçues ni par le résident, ni par sa famille. Le référent institutionnel avait un rôle prépondérant mais peut-être difficile à mener compte tenu de la pandémie. Nous devons réfléchir à améliorer cet accueil dans l'unité pour le résident et sa famille.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale rapportent que le recueil de données de vie remis à l'entrée est un document trop important, trop volumineux.

**Monsieur Le Directeur informe que le recueil de données de vie permet d'élaborer le projet de vie personnalisé de chaque résident.**

**Une fois le projet de vie personnalisé rédigé, celui-ci est transmis au résident ainsi qu'à sa famille pour validation de celui-ci. Après recueil des signatures, Monsieur Le Directeur signe également ledit document.**

**Monsieur Le Directeur informe que le Projet de Vie Personnalisé est évalué une fois par an et actualisé autant que de besoin.**

- Pour les familles résidant loin, comment sont-elles informées du suivi médical du résident : prise de rendez-vous extérieurs, résultats, à qui faut-il s'adresser pour coordonner ce suivi en général.

**Pour ce qui concerne les prises de rendez-vous extérieurs, le Docteur SCHMITT informe que la personne de confiance est contactée par l'infirmière. Pour une problématique médicale, le Docteur SCHMITT informe que le médecin traitant contacte directement la personne de confiance.**

- Activités, animation : les animations ayant lieu dans les unités, les familles pensent qu'elles n'existent pas : diffuser largement le planning de ces activités. Existe-t-il un planning des sorties individuelles dans les jardins ?

**Mesdames ROUSSEAU et SANTERRE se rapprocheront de Madame La Vice-Présidente afin d'élaborer un groupe de travail à ce sujet.**

## CHANGEMENT D'UNITÉ DE VIE

- Comme nous l'avons évoqué dans de précédents CVS le changement d'unité doit se faire en concertation avec la famille, en prenant le temps d'expliquer, en rencontrant la famille et non sur un simple coup de fil. Cela fait partie du projet de vie et doit tenir compte de la situation du résident et de sa famille. Toujours associer le psychologue pour adoucir l'annonce parfois difficile à accepter, même si l'on constate plus tard que tout le monde approuve ce changement. Pour la famille c'est un choc comme une nouvelle entrée, et pour le résident une perte de repères.

Pendant la pandémie, les familles ne pouvant accompagner ont vécu cela comme un vrai traumatisme.

Veillons à ce que cela ne se reproduise plus.

Monsieur Le Directeur demande à ce que les modes opératoires soient respectés. Un rappel sera fait auprès des professionnels.

Monsieur Le Directeur rappelle que chaque résident admis au sein de la Résidence DEBROU est unique et pour cela, chacun d'entre eux bénéficie d'un Projet de Vie Personnalisé.

### FORMATIONS DES FAMILLES

- Les familles sont en souffrance et ont besoin de parler, de partager. Nous les avons donc incitées à participer à la formation des familles organisées par l'équipe de psychologues en mai et juin prochain. C'est une aide supplémentaire indispensable à la compréhension de la pathologie du résident et de son comportement et qui permet de mieux vivre cette difficulté. Nous vous remercions de diffuser la note d'information pour que les familles puissent s'inscrire rapidement.

Monsieur Le Directeur informe que le service de psychologie est en responsabilité sur cet aspect. Une note d'information à l'attention des familles et des proches sera envoyée, accompagnée d'une plaquette d'information sur ces séances de formation et d'échanges.

### 5- ERRD 2020 (ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2020) : HÉBERGEMENT PERMANENT / HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

L'ERRD 2020 ainsi que le rapport financier et d'activité 2020 ont été remis aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur pour la présentation de l'ERRD 2020.

Monsieur Le Directeur présente le Rapport Financier et d'Activité 2020 ainsi que le tableau récapitulatif de l'exécution budgétaire 2020, synthétisant l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2020.

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur l'ERRD 2020.

En absence de remarque, l'ERRD 2020 est adopté à l'unanimité.

### 6- PROPOSITION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT : HÉBERGEMENT PERMANENT / HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les propositions d'affectation des résultats 2020, en application des articles R314-51 et R314-54 du Code de l'Action Sociale et des Familles, établies comme suit :

	HÉBERGEMENT PERMANENT		HÉBERGEMENT TEMPORAIRE	
	HÉBERGEMENT	DÉPENDANCE - SOINS	HÉBERGEMENT	DÉPENDANCE - SOINS
c\10682 Excédent affectés à l'investissement				

c\10685 Excédent affectés à la couverture du Besoin en Fonds de Roulement (réserve de trésorerie)				
c\10686 Compensation des déficits d'exploitation				
c\10687 Compensation des charges d'amortissements				
c\11031 Excédent affecté en report à nouveau excédentaire - EHPAD en attente de CPOM - hébergement	+ 10 437.41 €		+ 4 664.14€	
c\11032 Excédent affecté en report à nouveau excédentaire - EHPAD en attente de CPOM - dépendance et soins		+ 235 465.75 €		+ 15.89 €

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur les propositions d'affectation du résultat.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale approuvent à l'unanimité les propositions d'affectation du résultat.

#### 7- CONVENTION CPAM-RÉSIDENCE DEBROU : MESURES DÉROGATOIRES HÉBERGEMENT TEMPORAIRE – SORTIES D'HOSPITALISATION COVID-19

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente la convention CPAM-Résidence DEBROU : mesures dérogatoires Hébergement Temporaire – Sorties d'Hospitalisation COVID-19, transmise avec les convocations.

Monsieur Le Directeur explique que certains patients ayant été hospitalisés COVID-19 ont besoin d'être temporairement pris en charge sans pour autant nécessiter de soins techniques complexes d'hospitalisation.

Il s'agit de réorienter les patients vers la Résidence DEBROU et désengorger les établissements hospitaliers.

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer. Les membres du Conseil de la Vie Sociale émettent un avis favorable à la signature de cette convention.

#### 8- INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLES FEMMES-HOMMES AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente l'index de l'égalité professionnelle Femmes – Hommes au titre de l'année 2020.

#### 9- DONS À L'ATTENTION DE LA RÉSIDENCE DEBROU

#### 10- MISE AU REBUT DE CERTAINS MOBILIERS ET/OU EQUIPEMENTS DE LA RESIDENCE DEBROU

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Les points 10 et 11 de l'ordre du jour sont exposés en même temps par Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur informe des dons réalisés en faveur de la Résidence DEBROU.

Il rappelle le mode opératoire à respecter pour les dons : l'établissement n'accepte que les dons utiles aux résidents. Un tarif de gardiennage de meuble a été instauré au sein du Contrat de Séjour.

Aussi et afin de désencombrer les locaux de stockage de l'établissement, la Résidence DEBROU procèdera à des mises au rebus de certains mobiliers et équipements en fin d'amortissement, après vote d'une délibération par le Conseil d'Administration.

#### 11- LE REFERENT INSTITUTIONNEL : LISTE ACTUALISEE AU 06 AVRIL 2021

Madame La Vice-Présidente cède la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale le rôle et les missions du référent institutionnel au sein de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Directeur informe que la liste des référents institutionnels est actualisée en tant que de besoin, transmise aux membres du Conseil de la Vie Sociale lors de chaque instance et affichée au sein des unités de vie de la Résidence DEBROU.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, Madame la Vice-Présidente remercie les membres du Conseil de la Vie Sociale présents et e-présents, et clôture la séance à 17H15.

Le Président  
du Conseil de la Vie Sociale



Jacques COLLINEAU

La Vice-Présidente  
du Conseil de la Vie Sociale



M-C. DULONG

Fait à Joué-lès-Tours le 20 avril 2021